



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 14 juin 2018
Procès-verbal n° 272**

- Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (vice-président du CM et président de séance)
M. Cyril Baudin
Mme Magali Besse Giorgi
M. Nicolas Binet
Mme Marozia Carmona Fischer
M. Daniel Fuchs
M. Sylvain Fuser (vice-président de séance)
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Anne Rieder (arrivée à 19h40)
- Excusés : M. Philippe Tièche (président du CM)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire du CM)
Mme Cecilia Schäfer
- Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe (quitte à 20h10)
Mme Maria Scheibler, adjointe
- Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 271 de la séance du Conseil municipal du 17 mai 2018
 2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications du maire et des adjointes
 4. Rapport de la commission des bâtiments du 22 mai 2018
 5. Proposition du maire relative à un préavis pour la nomination du sergent Pascal Dethiollaz au grade de lieutenant
 6. Questions orales / écrites
 7. Divers
- Questions du public
8. Examen de deux demandes de naturalisation
-

En l'absence président, **c'est le vice-président** du Conseil municipal qui a la charge de présider cette séance, qu'il ouvre à 19h30, en excusant les absences annoncées de M. Tièche, président, ainsi que de Mmes Papaioannou et Schäfer. Il propose par ailleurs de désigner **M. Fuser** comme second vice-président de cette séance.

1. **Approbation du PV n° 271 de la séance du Conseil municipal du 17 mai 2018**

A la page 6, au sujet du passage piétons situé au 51, rte du Moulin-Roget, **M. Baudin** avait précisé dans sa réponse « qu'un éclairage intensif a déjà été installé sur le passage situé plus haut, et que par ailleurs, la route étant cantonale et qu'il y passe des bus TPG, il serait difficile d'y aménager un dos d'âne mais qu'on pourrait très certainement envisager par contre d'y faire installer également un éclairage intensif ». Il demande donc de faire figurer cette version.

Le PV est approuvé, avec la modification apportée, par 9 voix pour et 1 abstention.

2. **Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal**

Le président informe...

- qu'est parvenue au Bureau la réponse de M. Maudet au courrier envoyé par le Conseil municipal concernant la suppression programmée de la Poste à Avully. Il est fait lecture de ce courrier. Il est également noté que le Grand Conseil a accepté le 25 mai dernier une résolution afin de maintenir « l'emploi et un vrai service social universel à la Poste. » Enfin, le Bureau a prié la Mairie de faire parvenir par courrier aux conseillers l'article paru dans le journal « Le Courrier » traitant de cette question.
- que l'échéancier a été mis à jour.
- que les conseillères et conseillers municipaux sont cordialement invités au cortège des Promotions du samedi 30 juin à 15h30, ainsi qu'à la fête nationale du 1^{er} août.

M. Fuser demande que les travaux de réfection du chemin du bord du Rhône soient mentionnés dans l'échéancier. **Mme Maison** rappelle que ce chemin a été fermé pour raison de sécurité, et qu'une étude des services de l'Etat est en cours.

3. **Communications du maire et des adjointes**

M. Riem informe...

- que l'Exécutif a été invité, pour la seconde fois, à donner son préavis concernant la demande d'implantation d'une antenne au chemin des Trois-Noyers. Il a réaffirmé à cette occasion son opposition, en préavisant défavorablement.

Mme Maison informe...

- que concernant la réfection du préau de l'école, le projet a été soumis aux enseignants et directeur de l'école qui pourront apporter leurs éventuelles remarques. D'autre part, l'autorisation de construire a été déposée et fait l'objet d'un complément d'enquête de la part du service des monuments et des sites.
- que concernant l'état du sentier du bord du Rhône, le rapport géologique commandé conjointement par l'Etat et la commune a été reçu. Le rapport relève notamment un danger modéré pour le moment, mais qui

augmentera à l'avenir en fonction de l'érosion. L'Etat propose des mesures de sécurisation mais le sentier en question n'appartenant pas à la commune, cette dernière ne peut en prendre la responsabilité juridique et financière. La commune compte donc rencontrer prochainement les représentants de l'Etat afin de proposer à l'Etat qu'il prenne en compte les mesures qu'il préconise. Dans l'attente, les informations de mise en garde seront reconduites, ainsi que l'entretien de la portion du sentier appartenant à la commune.

- qu'un panneau de signalisation « impasse » sera prochainement installé à l'entrée du chemin des Près-des-Nez.

Mme Scheibler informe...

- qu'il a été octroyé CHF 500.- à la chaîne du bonheur en faveur des réfugiés d'une ethnie minoritaire, les Roingyas, qui ont dû fuir leur pays, la Birmanie, pour le Bangladesh.
- que les conseillers sont conviés au cortège des Promotions pour lequel l'Association des parents d'élèves recherche des bénévoles.
- que les projets de développement de la commune sont actuellement soumis à des incertitudes juridiques. La note qui a été transmise à l'ensemble des membres du CM (cf ci-dessous) résume l'état de la situation. A la demande de la commune, M. Hodggers a prévu, lundi 18 juin à 11 heures au 14 de la rue de l'Hôtel de Ville, une séance d'information avec les partenaires privés. **MM. Fuser** et **Fuchs** assisteront à la séance en tant que délégués du Conseil municipal.

Note à l'attention du CM

En janvier dernier, la commune a reçu un courrier de l'Office de l'urbanisme nous informant que l'évolution des courbes de bruit de Genève Aéroport, formalisée dans la fiche PSIA en cours de traitement au niveau fédéral, avait un impact potentiellement majeur sur certains projets de développement communaux.

Des études techniques et juridiques complémentaires ayant été demandées par les services de l'Etat, il a été convenu qu'une séance aurait lieu entre les autorités communales et cantonales une fois ces informations reçues.

Le 3 mai, nous avons donc été reçus par le conseiller d'Etat Antonio Hodggers, qui nous a informés des faits suivants :

- Les valeurs limites prévues des courbes de bruit des avions sont amenées à être dépassées au droit des PLQ n° 30042 (Courtil-Parc) et n° 30045 (Trois-Noyers) actuellement en étude.

- En conséquence, la création de logements pourrait être remise en question.

- Le PLQ n° 30041 ne serait pas impacté juridiquement par cette évolution normative, du fait qu'il se situe déjà en zone à bâtir.

M. Hodggers a proposé à l'exécutif de demander au Grand-Conseil de procéder à une modification de la zone déclassée en 2014, pour la catégoriser en zone ordinaire et non plus de développement.

L'Exécutif a manifesté par écrit son refus de suivre cette voie, d'une part parce qu'elle n'offre pas de garantie juridique suffisante. D'autre part parce que cette procédure prendra du temps, et qu'elle n'est pas garantie politiquement. Il a par ailleurs été demandé que l'Etat informe les différentes parties ainsi qu'il reste à disposition du Conseil municipal d'Avully pour en faire de même.

Enfin, l'exécutif en a profité pour déplorer les défaillances de la part des services de l'Etat qui sont au courant des modifications normatives en cours dans le domaine puisqu'ils y participent en collaboration avec la Confédération tout en étant incapables de lier cette problématique aux projets de développements qu'ils traitent –voire même dont ils sont les initiateurs-.

De nouvelles études juridiques ont été commandées par l'Etat. Dans l'attente de réponses plus claires quant aux possibilités qui s'offrent à nous, nous avons

décidé de surseoir à la création du groupement intercommunal pour une crèche de la Champagne ouest et avons gelé, pour l'instant, les projets de conventions et d'actes d'achat-vente qui étaient en route avec les partenaires privés. Pour autant, l'instruction des PLQ court toujours.

MM. Baudin, Fuchs et Fuser, ainsi que **Mme Carmona Fischer** expriment leur incompréhension et leur colère au sujet des nouveaux obstacles décrits dans le déjà long processus de développement du village dans lequel la commune est engagée. Outre les sommes importantes déjà dépensées depuis 2008 dans l'étude des projets, les conseillers fustigent l'incompétence des services de l'Etat concernés, qui n'ont pas su lier plus tôt la question des nouvelles courbes de bruit avec les projets d'habitations en étude.

M. Riem fait lecture d'un courrier, daté du 15 mai, adressé à M. Hodgers, Conseiller d'Etat, qui fait écho au sentiment exprimé par certains conseillers.

Développement du village d'Avully – PLQ n° 30042 et 30045

Incidences territoriales des courbes de bruit de Genève aéroport

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Je fais suite à notre séance, tenue le jeudi 3 mai en vos locaux, en présence de mes adjointes ainsi que de collaborateurs de votre département et de mon administration.

Ce courrier fait également suite à une séance que nous avons tenue à l'interne le 7 mai, qui nous a permis d'évaluer la situation avec le recul nécessaire.

Selon cette séance du 3 mai, il semble donc que les projets de développement du village d'Avully, sous leur forme actuelle, soient compromis, du fait des modifications en cours des normes en matière de bruit émis par les avions décollant et atterrissant à l'aéroport international de Genève (AIG).

Je ne reviendrai pas sur les explications des risques juridiques encourus –y compris pour des modifications à venir- de même que sur la proposition que vous nous avez faite de tenter de modifier le régime de la zone, en demandant au législateur cantonal de passer le périmètre des PLQ n° 30042 et 30045 en zone ordinaire.

Nous estimons après réflexion que les risques juridiques seront tout aussi importants après une hypothétique modification de régime de zone, en ayant par contre la certitude de perdre encore de précieux mois –voire années-. Il nous paraît donc que la situation soit plus que délicate, raison pour laquelle nous tenions à vous faire part officiellement de nos attentes ainsi que de notre position.

Sur le plan de la communication, des voies proposées et des risques encourus, il va de soi, comme vous vous êtes engagés à le faire, que vos services fournissent les mêmes informations que celles qui nous avons reçues le 3 mai à tous les partenaires impliqués. Nous sommes bien sûr disposés à collaborer à l'organisation d'une séance le plus rapidement possible tout en tenant à préciser que celle-ci doit être faite sous l'égide de l'Etat, pour éviter une confusion de responsabilités.

Nous souhaiterions par ailleurs que vos services se tiennent à la disposition du Conseil municipal d'Avully, qui a toujours soutenu les projets en cours afin, également, qu'il puisse disposer du même niveau d'information.

Cette problématique nous touche de plein fouet, et, en tous les cas, nous plonge dans une profonde incertitude quant à la suite à donner à nos propres projets. Cela est fort regrettable car, indépendamment des moyens considérables que

nous avons mis depuis 2008 pour donner à notre commune les possibilités de se développer, nous avons toujours pu compter, pour y parvenir, sur un enthousiasme et une volonté sans faille de l'ensemble des membres de l'Exécutif ainsi que sur les différents Conseils municipaux qui se sont succédés, ce qui, dans le contexte genevois, n'est pas des plus habituels.

J'ai personnellement tenté de défendre une vision bâtitseuse, considérant qu'un nouveau souffle pour notre commune était souhaitable, tout en apportant, à mon niveau, une contribution dont notre canton a besoin en matière de création de logements.

Cela se traduit par une forte implication politique et administrative de notre part, ainsi que par un soutien aux partenaires privés, en ayant par exemple élaboré une charte des aménagements publics permettant une mise en cohérence des trois PLQ en étude. Les intérêts croisés que nous partageons avec les propriétaires et partenaires privés, notamment par la création d'une crèche intercommunale, les cessions au domaine public, la vente de droits à bâtir, les achat et vente de parcelles, autant de dossiers que nous devons mener de front, aux imbrications multiples, faisant de toute cette opération un jeu à la fois de mécano et de dominos, ont toujours été motivés par l'espoir –jusque-là bien réel- de voir se réaliser de beaux projets pour nos enfants et petits-enfants.

Sans préjuger des réactions de nos partenaires privés lorsque vos services les informeront de la situation, j'ai bien évidemment une pensée pour eux sans qui aucun nouveau logement ne pourrait être envisagé et sans lesquels, je tiens à le préciser, la commune aurait peine à voir certaines infrastructures communale s'ériger.

Passées la frustration et la déception qu'a suscitée votre description de la situation, permettez-moi de vous faire part de mon incompréhension –voire d'une certaine colère- par rapport à l'attitude de l'Etat.

Pour cela, il convient de relire le courrier du 22 janvier dernier de Monsieur Sylvain Ferretti, directeur général de l'office de l'urbanisme. Lequel faisait état que l'évolution des courbes de bruit générées par l'AIG laissait à penser que cela aurait « des conséquences majeures pour les projets envisagés » sur notre commune. Pour rappel, suite à une discussion par téléphone entre nos services, il avait été convenu d'attendre les résultats de compléments juridiques et techniques avant de nous rencontrer, en l'occurrence le 3 mai.

Une phrase de ce courrier attire plus particulièrement mon attention : « la fiche PSIA est le résultat d'une collaboration de plus de trois années entre la Confédération, le canton de Genève et Genève-Aéroport ». Cette phrase fait écho avec une autre, exprimée lors de notre séance du 3 mai, selon laquelle le canton de Genève réclamait à la Confédération depuis plus de 15 ans de procéder à une nouvelle évaluation des courbes de bruit.

Dès lors, il me paraît irresponsable de la part de l'Etat, et en particulier de l'office de l'urbanisme avec lequel nous collaborons très étroitement depuis plus de 10 ans, de n'avoir, à aucun moment, laissé entrevoir que la création d'habitations dans cet espace pourrait être problématique.

Il semble même, selon ce que l'on a pu retenir de vos explications, que l'option voulue par l'Etat de procéder à la modification de la zone agricole en une zone de développement soit précisément un facteur aggravant, en regard du droit fédéral.

Vos services ont donc totalement omis de faire le lien entre les travaux en cours en matière de réévaluation des courbes de bruit et ceux, pour partie initiés par eux (PLQ n° 30042) en matière de développement. Ils n'ont visiblement pris la mesure du problème que tout dernièrement, alors même que le canton y travaille depuis plus de trois ans.

Cette défaillance n'est malheureusement que la dernière d'une série, initiée par la promesse faite par l'un de vos prédécesseurs de passer par le nouvel outil miracle de l'époque –le plan directeur de quartier- censé permettre une accélération des procédures - voire même de s'affranchir de l'élaboration de PLQ - nous avait-on affirmé en son temps. Inutile de dire à quel point cela a encore ralenti le rythme, tout en nous n'évitant aucune des innombrables étapes procédurales, dont vous n'êtes bien sûr pas responsable, mais qui jalonnent le parcours de ce type de projets. Sans parler des non moins innombrables demandes de compléments, revirements, blocages en tous genres de la part de certains services –voire de simples agents- ou commissions extra-parlementaires, qui ont pour effet, à la longue, d'user les meilleures volontés du monde. Sans parler des incidences financières qui, au final, se reportent sur les contribuables ainsi que sur les futurs locataires, propriétaires ou coopérateurs.

Pour conclure, outre les demandes formulées en matière de communication à faire aux tiers –et pour lesquelles nos services respectifs prendront contact ensemble-, j'attends de votre part que des réponses claires soient apportées aux opportunités qui s'offrent à l'ensemble des parties eu égard à la situation actuelle et à venir. En d'autres termes, il me serait agréable de pouvoir obtenir une position autre que celle visant à compter sur une éventuelle nouvelle modification du régime de la zone.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de ma parfaite considération.

René Riem, maire

M. Baudin approuve ce courrier et se demande si cette démarche ne devrait pas être appuyée par une résolution du conseil municipal, afin de lui donner plus de poids. **M. Fuchs** estime quant à lui qu'il faudrait informer la presse locale. **Mme Carmona Fischer** propose d'étudier la possibilité de rétorquer aux services de l'Etat par des voies juridiques. **M. Gandolfo** précise que les nouvelles normes en matière de bruit n'entreront en vigueur qu'en 2020. Jusqu'à cette date, il est donc possible de déposer une autorisation de construire. Il ajoute qu'à sa connaissance, les partenaires privés sont déterminés à profiter de ce délai légal pour accélérer la mise en œuvre des projets.

Il est également proposé de convoquer une séance du Conseil municipal extraordinaire pour permettre aux délégués du CM de rapporter ce qui aura été dit lors de la séance convoquée par M. Hodgers le 18 juin.

Reprenant la proposition de M. Baudin, **le président** demande au Conseil municipal s'il souhaite émettre son avis à travers une résolution, le cas échéant s'il est disposé à la rédiger ce soir en suspendant la séance, permettant ainsi à nos délégués de démontrer à M. Hodgers le mécontentement du délibératif dans cette affaire d'Avully.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de suspendre la séance pour rédiger et voter sur siège une résolution.

Le président suspend la séance, tandis que **Mme Maison** quitte la séance pour motifs personnels.

La séance est rouverte.

Résolution relative aux impacts sur les projets de développement de la commune d'Avully suite aux modifications programmées des normes de courbes de bruits générées par l'activité de l'aéroport international de Genève

*Vu les informations que le Conseil municipal a reçues, avec consternation, concernant la révision en cours des courbes de bruit générées par l'activité de l'aéroport international de Genève (fiche PSIA),
vu les conséquences que cela semble avoir sur les projets de développement actuellement en étude, notamment sur les PLQ n° 30042 et 30045,
vu les montants publics déjà engagés pour financer les études, plus de Frs 700'000.- à ce jour,
sur proposition du Conseil municipal,
le Conseil municipal*

- 1. Donne son soutien plein et indéfectible à l'exécutif d'Avully pour que les efforts consentis jusqu'à présent ne soient pas réduits à néant.*
- 2. Charge l'exécutif de prendre toutes les mesures, y compris par voie judiciaire, en cas de confirmation d'une impossibilité de finaliser les projets actuellement en étude.*
- 3. Tient à exprimer auprès du Conseil d'Etat sa profonde indignation face à la légèreté avec laquelle les intérêts communaux, ainsi que ceux de privés, sont traités.*
- 4. Mandate l'exécutif d'utiliser toutes voies de presse, pour informer de la situation.*

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4. Rapport de la commission des bâtiments du 22 mai 2018

M. Fuchs, président de la commission, informe que la commission a examiné le projet d'ascenseur, pour l'école, destiné aux personnes handicapées, qui avait été élaboré en 2007. Elle est cependant parvenue à la conclusion que le projet doit être considéré sous un angle global, avec une étude sur les capacités d'accueil des personnes handicapées dans tous les bâtiments communaux, en intégrant d'autres paramètres tel que les toilettes ou l'accès aux locaux.

La commission propose donc de faire une étude exhaustive des bâtiments communaux afin de voir dans quelle mesure il serait nécessaire d'adopter des modifications en vue d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

Il est précisé que la commission propose de mener cette étude elle-même, et non pas de confier ce mandat à un externe.

Cette proposition de la commission est approuvée à l'unanimité.

M. Fuchs reprend la parole pour informer que la commission propose de renoncer au projet d'installer des capteurs photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux situés aux 1-27 route d'Epeisses, suite au rapport du technicien communal selon lequel la charpente de ces édifices n'a pas la résistance suffisante pour accueillir un tel dispositif. **M. Baudin** tient à préciser que la qualité de la charpente n'est pas remise en question mais que c'est sa capacité à recevoir ce type d'installation qui n'est pas suffisante en l'état. **Le président** rappelle que le projet en question a déjà été refusé lors de la séance précédente du Conseil municipal. Il est donc inutile de la voter.

5. Proposition du maire relative à un préavis pour la nomination du sergent Pascal Dethiollaz au grade de lieutenant

Le président passe la parole à **M. Fuser**, devenant **vice-président** de séance, qui soumet cette proposition au vote.

Vu le courrier du 8 mai 2018 de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires préavisant favorablement la candidature du sergent Dethiollaz pour le poste de lieutenant après que ce dernier ait passé avec succès les examens requis,

vu le courrier du 6 mai 2018 de Frédéric Bieri, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully, proposant de nommer le sergent Pascal Dethiollaz au grade de lieutenant,

vu le préavis favorable du maire,

conformément à l'article 30 A, al. 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

conformément aux articles 19 et 22 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 juillet 1990,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal, décide :

- 1. de préavis favorablement à l'intention du Conseil d'Etat la nomination, à partir du 1^{er} juillet 2018, au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully du sergent Pascal Dethiollaz, né le 8 décembre 1984, résidant à Avully.*

Cette proposition est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

6. Questions orales / écrites

M. Dethiollaz reprend la présidence et passe ouvre ce point.

Se référant à l'échéancier, **M. Fuser** aimerait savoir où en est l'enquête auprès des communes avoisinantes concernant les pratiques en cours chez les pompiers.

M. Riem répond que l'enquête suit son cours.

M. Fuser demande par ailleurs ce qu'il en est de l'acquisition de la parcelle n° 362. **M. Riem** répond qu'il n'y a pas de nouvelles pour le moment.

Le président demande si le taux de recyclage des déchets sur la commune est connu. Les chiffres 2017 existent et pourront être communiqués.

Le président demande s'il ne serait pas possible de trouver une solution pour que le domaine de la Printanière puisse disposer d'un système lui évitant de devoir amener ses déchets de PET à la déchetterie. **Mme Scheibler** répond que la question sera transmise à **Mme Maison**.

7. Divers

Le président propose la date du jeudi 21 juin à 19h00 pour la séance extraordinaire du Conseil municipal.

Cette date est approuvée.

La séance est levée à 21h05 (avec interruption d'une-demi heure).

Signatures :

Le Président

La Secrétaire